

COMMUNE DE LANVEOC



**DECISION PORTANT APPROBATION D'UN AVENANT N°2 AU LOT 2 DU
MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX
EAUX USEES**

DELEG.A4-22/36

Le Maire de la commune de Lanvéoc,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n°01 en date du 2 juin 2020 par laquelle le conseil municipal charge le Maire par délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le marché de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement LOT 2 référencé 22 - 004 notifié le 21 juillet 2022 à l'entreprise ATEC REHABILITATION, ZA de la barricade- 22170 PLERNEUF,

Considérant la nécessité de mettre en place un avenant n°2,

Considérant qu'il convient de fixer les obligations réciproques des deux parties,

DECIDE :

Article 1 : L'avenant n° 2 au lot 2 Travaux de réhabilitation des réseaux Eaux usées, du marché de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement référencé 22 - 004 est approuvé.

Article 2 : Le montant total de la dépense est modifié et se décompose comme suit :

Le montant du présent avenant est de 19 890.00 € H.T.

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial du marché.....	38 985.20€.....	H.T.
Montant de l'avenant n° 1.....	- 21 257.20€.....	H.T.
Montant de l'avenant n° 2.....	19 890.00 €.....	H.T.
Montant total du marché.....	37 618.00€.....	H.T.
T.V.A au taux de 20%.....	7 523.60 €	
Nouveau Montant T.T.C.....	45 141.60 € ...	TTC

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa publication, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative pour excès de pouvoir ou de pleine juridiction.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-préfète de CHATEAULIN, publiée et notifiée à l'entreprise ATEC REHABILITATION, ZA de la barricade- 22170 PLERNEUF.

Fait à Lanvéoc, le 14 12 2022

Le Maire
Christine LASTENNET.

